



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DU PROGRAMME

Cent seizième session

Rome, 3-7 novembre 2014

Examen du Plan à moyen terme 2014-2017 – priorités techniques

Résumé

- Le présent document résume le débat sur les priorités techniques au titre du Cadre stratégique révisé et les recommandations formulées par les comités techniques. Au moment de la rédaction du présent document, les cinq conférences régionales de la FAO et les quatre comités techniques avaient tenu leurs sessions de 2014. Le Comité du Programme a débattu des conclusions des conférences régionales concernant les priorités pour les activités de l'Organisation à sa cent quinzième session, en mai 2014.
- Les conférences régionales ont recensé les mesures prioritaires au niveau régional. Toutes ces mesures contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO et offrent donc une base pour orienter les activités que la FAO mènera aux niveaux régional, sous-régional et national au cours de l'exercice biennal à venir.
- Les comités techniques ont examiné les tendances et les nouveaux enjeux qui seront importants pour les activités de l'Organisation pendant la période 2014-2017. Ils se sont concentrés sur les priorités fixées dans les différents objectifs stratégiques et ont défini quels domaines de travail méritaient une attention particulière sous chacun de ces objectifs.
- Lorsqu'il donnera ses indications au Conseil concernant les priorités techniques – les choix relatifs à faire dans les activités techniques de l'Organisation – le Comité du Programme souhaitera peut-être tenir compte d'un éventuel besoin d'affinement du cadre de résultats du PMT/PTB, sur la base des priorités techniques définies et compte tenu des nouveaux défis et enjeux.

Indications que le Comité du Programme est invité à donner

- Donner un avis sur les implications des tendances et des nouveaux enjeux sur les activités de l'Organisation pendant la période 2014-2017.
- Prendre note des priorités techniques et donner les indications qu'il juge utiles au Conseil pour aider celui-ci lorsqu'il examinera les rapports des comités techniques, à sa cent cinquantième session, en décembre 2014.
- Prendre note du processus mis en place dans le cadre de résultats du PMT pour 2014-2017 en vue du suivi des progrès accomplis en matière de produits.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à :

M. Boyd Haight, Directeur
 Directeur, Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources
 Tél.: +30 (06) 570-55324

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1890f

I. Introduction

1. À sa cent quinzième session, tenue en mai 2014, le Comité du Programme a examiné les priorités régionales qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, approuvées par les cinq conférences régionales qui se sont tenues début 2014, ainsi que le cadre de résultats du Plan à moyen terme pour 2014-2017 et l'état d'avancement de la mise en œuvre. Le Comité s'est réjoui du recensement des priorités régionales et de leur approbation lors des conférences régionales tenues en 2014. Il s'est prononcé en faveur de ces initiatives au vu de leur rôle en tant que mécanismes d'exécution permettant à la FAO d'avoir un véritable effet au niveau des pays, et a souligné qu'il était important que leur mise en œuvre réponde aux priorités et besoins spécifiques des régions et sous-régions concernées.
2. Depuis la dernière session du Comité du Programme, les quatre comités techniques ont tenu leurs sessions: le Comité des pêches (COFI), du 9 au 13 juin 2014, le Comité des forêts (COFO), du 23 au 27 juin 2014, le Comité de l'agriculture (COAG), du 29 septembre au 3 octobre 2014, et le Comité des produits (CCP), du 7 au 9 octobre 2014.
3. Chaque comité technique avait à son ordre du jour un point qui l'invitait à donner des orientations concernant les priorités à définir dans les activités que la FAO devait mener dans le secteur technique au titre du Cadre stratégique révisé sur la période 2014-2017. Pour leurs discussions, les comités techniques se sont appuyés sur des documents d'information qui proposaient des priorités dans chacun des objectifs stratégiques, compte tenu des dernières tendances et des nouveaux enjeux¹. Les indications données par les comités techniques alimenteront la réflexion lors du réexamen du Plan à moyen terme (PMT) 2014-17 et du Programme de travail et budget (PTB) 2016-17, comme le prévoit la réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi axé sur les résultats adoptée par la Conférence en 2009².
4. Le présent document est structuré comme suit: la partie II présente une vue d'ensemble des phénomènes récents et des nouveaux enjeux qui auront des incidences sur les activités de l'Organisation à moyen terme; la partie III résume les priorités techniques recensées par les comités techniques (COFI, COFO, COAG et CCP) à leurs sessions de 2014; et la partie IV contient des informations sur le processus de suivi au niveau des produits.

II. Phénomènes récents qui auront des incidences sur les activités de l'Organisation à moyen terme

5. Les grandes tendances au niveau mondial et les défis à venir qui ont façonné la définition du Cadre stratégique révisé de la FAO³, approuvé en juin 2013, restent pertinents. La présente partie met l'accent sur les grands changements survenus dans l'environnement mondial ces deux dernières années qui auront des effets directs sur les secteurs alimentaire, agricole, halieutique et forestier, à moyen terme et à long terme, et qui pèseront de différentes manières sur la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2014-17 de la FAO.
6. Les mécanismes et accords de gouvernance à plusieurs parties prenantes ont des effets croissants sur l'agriculture, les ressources naturelles, les systèmes alimentaires et le contexte plus général du développement. La FAO a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de façonner l'évolution de ces mécanismes de manière à ce qu'ils soient compatibles avec les stratégies nationales et à ce qu'ils aident les pays à élaborer des politiques et mesures au service de la concrétisation de leurs objectifs de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de gestion durable des ressources naturelles. Elle participe pleinement aux processus internationaux afférents aux politiques et aux manifestations mondiales qui se déroulent actuellement, comme le Programme de développement pour l'après-2015, le Sommet sur le climat, qui s'est tenu en septembre 2014 à l'instigation du Secrétaire général de l'ONU, et les suites de ce sommet, la Conférence des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement (septembre 2014), la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2), qui

¹ COFI/2014/8, COFO/2014/7.1, COAG/2014/2, CCP/14/7.

² Résolution n° 10/2009 de la Conférence (voir le volume II, point F, des Textes fondamentaux).

³ C 2013/7, Cadre stratégique révisé.

aura lieu en novembre 2014, le Cadre d'action pour l'après-Hyogo à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe (mars 2015), le XIV^e Congrès forestier mondial (septembre 2015) et le Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui se tiendra en mars 2016.

7. Les quatre comités techniques ont, chacun dans leur domaine technique, étudié et souligné plusieurs enjeux et tendances qui cadreront les priorités de l'Organisation à moyen terme. Ces enjeux et tendances sont brièvement exposés ci-dessous.

Programme de développement pour l'après-2015

8. En juillet 2014, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD) a fait connaître sa proposition d'ODD pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session⁴. Ce document contenait 17 objectifs et 169 cibles. La vision globale de la FAO en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, d'agriculture résiliente et durable et d'utilisation durable des ressources naturelles transparaît dans l'ensemble du document, en particulier dans les objectifs proposés 2, 14 et 15. Par ailleurs, l'objectif proposé 17 sur les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial est étroitement lié aux activités de la FAO.

9. Plusieurs des cibles définies au titre des ODD proposés concernent les domaines de travail de la FAO et les indicateurs relatifs aux produits et aux résultats utilisés dans le Plan à moyen terme de l'Organisation. Celle-ci continuera de suivre l'élaboration des ODD et des documents afférents à l'après-2015. Lorsque les ODD auront été adoptés, en 2015, l'assistance que l'on apportera aux pays pour les aider à atteindre leurs objectifs devra être liée aux activités de la FAO dans les différents pays.

Changement climatique

10. Le récent Sommet des Nations Unies sur le climat a appelé à la mise en place de mesures et de solutions axées sur l'accélération des progrès dans des domaines susceptibles de contribuer fortement à la réduction des émissions et au renforcement de la résilience, tels que l'agriculture, les villes, l'énergie, le financement, les forêts, les polluants, la résistance face aux catastrophes et les transports. Pour relever les défis du changement climatique, il faudra non seulement intensifier les mesures au niveau des pays mais aussi mieux les exploiter grâce à un cadre international contenant des incitants.

11. Le phénomène du changement climatique pose certains problèmes qu'il n'est possible de résoudre autrement qu'en transformant la manière dont les systèmes alimentaires utilisent les ressources naturelles. Cela nécessite de mettre en place des pratiques agricoles qui renforcent la résistance face aux catastrophes et l'adaptation aux conditions météorologiques extrêmes, aux sécheresses et aux phénomènes climatiques extrêmes, en particulier pour les petits agriculteurs. Pour mettre en place ces changements, il faut adopter des approches raisonnables et pérennes pour concilier la croissance et la sécurité alimentaire avec la conservation de la terre, de l'eau et des ressources aquatiques et forestières et avec la biodiversité et les services écosystémiques. Il est nécessaire de créer un environnement propice permettant aux personnes employées dans ces secteurs non seulement d'utiliser ces ressources, mais aussi d'en devenir les gestionnaires. Plus particulièrement, les petits agriculteurs constituant le groupe le plus exposé aux effets du changement climatique, il est nécessaire d'envisager de nouveaux types d'institutions de recherche et de vulgarisation qui placeraient l'agriculture familiale en position centrale dans la mise au point et le transfert des technologies.

Interdépendance et concurrence croissantes dans l'utilisation de ressources naturelles rares et importance croissante de l'amélioration des institutions

12. La nécessité de nourrir 9 milliards de personnes en 2050 ainsi que la demande croissante de bioénergies et de matières premières renouvelables exercent une forte pression sur une base de ressources naturelles (terre, eau, pêches, forêts) qui s'appauvrit et qui est également menacée par le changement climatique. Les villes grandissantes, les industries et d'autres secteurs font concurrence à l'agriculture pour ce qui est des terres. Parallèlement, la demande accrue d'eau potable, de denrées

⁴ A/68/970, Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.

alimentaires, de produits manufacturés et d'énergie se traduit par une augmentation de la demande et de la concurrence concernant l'eau qui sert pour l'instant dans l'agriculture.

13. Les institutions n'ont pas suivi le rythme de l'intensification du développement et de l'accroissement de l'interdépendance et de la concurrence pour les ressources en terres, les ressources en eau et les ressources forestières. Elles doivent être mieux à même de s'adapter et de collaborer afin de réagir aux problèmes que pose la pénurie de ressources naturelles. À cela doivent s'ajouter des mécanismes de gouvernance qui traitent efficacement les questions complexes liées à la concurrence entre les secteurs pour les terres et l'eau.

Complexification des systèmes alimentaires et importance croissante des accords et mécanismes internationaux pour garantir la transparence, la fonctionnalité et la stabilité des marchés

14. Les systèmes alimentaires se complexifient: les producteurs sont liés aux opérateurs commerciaux, aux transformateurs et aux détaillants par l'intermédiaire de chaînes de valeur nationales et internationales de plus en plus sophistiquées. Parallèlement, la croissance des flux commerciaux s'est accompagnée d'une multiplication et d'une généralisation des maladies et de l'altération des produits, d'où l'application renforcée de réglementations et de restrictions qui peuvent constituer des obstacles techniques au commerce.

15. Les accords et mécanismes internationaux, existants ou nouveaux, doivent tenir compte des évolutions des marchés des produits et des nouvelles réalités et conditions de ces marchés si l'on souhaite qu'ils continuent de jouer un rôle valable en facilitant la conception de systèmes de commerce qui permettent aux pays et aux producteurs agricoles d'accéder à de nouveaux débouchés, tout en levant leurs inquiétudes quant à la dépendance vis-à-vis du commerce pour ce qui est de satisfaire leurs besoins alimentaires, et d'exploiter les possibilités offertes par le système international de gouvernance du commerce en participant aux travaux de différentes enceintes internationales.

16. Les marchés internationaux des denrées alimentaires semblent être plus calmes que ces dernières années. Toutefois, la volatilité des cours et les mécanismes destinés à limiter les flambées des prix suscitent toujours des préoccupations et continuent de figurer en bonne place dans les débats internationaux sur les politiques. Par conséquent, il demeure essentiel de procéder à un suivi et à des évaluations constants et renforcés, et de mieux comprendre les évolutions des marchés à court terme, afin de veiller à ce que les besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire soient satisfaits et de promouvoir une meilleure coordination et une cohérence accrue dans la conduite à suivre face aux chocs et aux perturbations des marchés.

17. Les flambées des prix des denrées alimentaires qui ont eu lieu ces dernières années ont non seulement attiré l'attention de la communauté internationale, mais aussi suscité un débat plus large sur les aspects liés au comportement, à la gouvernance, à la transparence et à la stabilité des marchés, à la réglementation des marchés dérivés, à la possibilité de stabiliser activement les marchés, et à la réforme des règles internationales du commerce. Ces éléments ont abouti à l'adoption de mesures visant à l'amélioration du fonctionnement et de la transparence des marchés grâce à la fourniture de données et d'informations sur les marchés, en vue d'éviter les interventions qui stabilisent les marchés intérieurs au détriment de la stabilité du marché mondial. On s'est efforcé essentiellement d'améliorer la ponctualité et la qualité des données et de faire en sorte que les travaux sur le suivi et les perspectives apportent davantage d'informations. Pour ce faire, il convient de renforcer les bases de données sur les produits, d'améliorer les indicateurs sur les conditions des marchés, de mettre l'accent sur les aspects saillants liés à l'évolution des marchés des produits, de recenser les enjeux nouveaux et d'évaluer les répercussions des changements de politiques.

Urbanisation, dynamique entre les zones rurales et les zones urbaines et incidences sur les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition

18. L'urbanisation rapide est l'un des principaux enjeux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. D'ici à 2030, quelque 5 milliards de personnes devraient vivre en ville, soit 60 pour cent de la population mondiale prévue. La croissance continue de la population urbaine et l'expansion des villes existantes ou nouvelles supposent le changement des schémas de consommation alimentaire, ce qui aura des incidences sur l'utilisation des terres et sur la durabilité des chaînes d'approvisionnement. Les

systèmes alimentaires urbains, périurbains et ruraux sont de plus en plus importants du point de vue de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les villes, ainsi que pour les services environnementaux. Pour que les citoyens aient accès à des denrées alimentaires nutritives en quantité suffisante, il convient d'adopter une approche spécifique. En effet, la sous-alimentation et l'obésité peuvent coexister étant donné que la population urbaine consomme en général davantage d'aliments fortement transformés.

19. L'exode rural reste un problème important à régler, surtout en raison du départ d'hommes, jeunes et adultes, en âge de travailler, qui fragilise la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones rurales. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont abandonnés dans un environnement qui ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins grâce à de la petite agriculture ou à un emploi rural.

20. Dans ce contexte, il est nécessaire de mieux comprendre les interactions entre les systèmes alimentaires urbains, périurbains et ruraux, y compris avec les produits non alimentaires et les services environnementaux, si l'on entend surmonter les difficultés qui se présentent en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Pour améliorer la sécurité alimentaire dans les zones urbaines et les moyens d'existence ruraux, il faut prendre des mesures pour améliorer l'infrastructure, développer des chaînes de valeur et des systèmes de distribution plus efficaces, favoriser la gestion durable des ressources naturelles et des droits fonciers y afférents, améliorer les connaissances au moyen de l'analyse de la situation et des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et améliorer les cadres de décision afin qu'ils soutiennent les systèmes alimentaires durables et tiennent compte des enjeux, actuels et futurs, en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

III. Recommandations des comités techniques

21. Les comités ont débattu et donné des orientations sur les tendances et les nouveaux enjeux dans le contexte mondial de développement, ainsi que sur les priorités à définir pour les activités de la FAO dans leurs domaines de travail respectifs au titre du Cadre stratégique révisé. On trouvera en annexe 1 un résumé des conclusions et des recommandations de chacun des comités techniques à ce sujet. Les indications ont été enrichies par l'analyse des autres questions relatives aux programmes, aux politiques et à la réglementation qui figuraient dans les ordres du jour des comités⁵.

22. De manière générale, les comités techniques ont noté que les tendances et les nouveaux enjeux constituaient un complément ou un ajout aux enjeux déjà mis en évidence lors du réexamen 2012-2013 du Cadre stratégique. Tous les comités techniques ont mesuré l'importance des tendances et nouveaux enjeux pour leurs domaines d'action respectifs, ainsi que pour les activités de la FAO à moyen terme.

23. Les comités techniques se sont félicités de la présentation des domaines de travail prioritaires pour les objectifs stratégiques pertinents, qui montre bien en quoi ces activités contribuent à la réalisation de chacun des objectifs stratégiques (voir l'annexe 2). Plus spécialement, le Comité des pêches et le Comité des forêts se sont félicités de la place importante accordée aux activités relatives aux pêches et aux forêts dans les objectifs stratégiques. On notera que les comités techniques ont examiné les priorités dans le cadre de leurs mandats respectifs, même si, dans la plupart des cas, l'on s'attaquera à ces priorités au moyen d'une approche intersectorielle et interdisciplinaire. Par exemple, le Comité des forêts a encouragé les pays à renforcer la collaboration entre les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie et autres usages des terres afin de promouvoir l'application d'approches intégrées à l'échelle du paysage. Les comités ont insisté sur la nécessité pour l'Organisation de continuer à axer ses activités sur l'appui au Cadre stratégique révisé.

24. Les comités techniques ont dit soutenir la FAO dans ses activités continues dans des domaines essentiels, par exemple la fourniture d'informations et de statistiques dans plusieurs domaines, notamment les petits exploitants, le commerce, les produits et les investissements, des activités cohérentes sur les trois piliers (social, environnemental et économique) de la durabilité, une collaboration renforcée avec les parties prenantes et les autres organismes des Nations Unies et une collaboration intersectorielle renforcée, notamment dans les domaines de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, tout en insistant sur l'importance des activités normatives.

⁵ Voir C 2015/21 COAG, C 2015/22 CCP, C 2015/23 COFI et C2015/24 COFO.

IV. Cadre de résultats du PMT – Suivi au niveau des produits

25. À sa cent-quinzième session, tenue en mai 2014, le Comité du Programme a examiné un point sur les progrès accomplis sur la voie de l'achèvement et de l'affinement du cadre de résultats du PMT pour 2014-2017, ainsi que le processus et la méthode à suivre pour définir des indicateurs et des cibles⁶. Le cadre de résultats guide la planification des activités que la FAO mène au titre du Programme de travail et budget et fournit la base nécessaire au suivi et à l'évaluation.

26. Comme l'avait demandé le Comité⁷, le Secrétariat a rédigé, en vue de la cent quarante-neuvième session du Conseil, en juin 2014, une note d'information succincte⁸ décrivant les liens entre les objectifs, les résultantes, les produits, les indicateurs et les cibles et permettant ainsi de mieux comprendre les obligations redditionnelles quant à l'obtention des résultats. L'attention du Comité est appelée sur la note d'information, que le Conseil a appréciée.

27. Depuis mai 2014, le Secrétariat a poursuivi le développement de la méthode et du processus de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des produits, qui sont la contribution directe de la FAO (sous forme de processus, de produits et de services) aux résultantes de l'Organisation. La FAO est pleinement responsable des produits.

28. On vérifie chaque année si les cibles liées aux produits ont été atteintes au moyen d'indicateurs publiés et de méthodes de mesure mises au point par chacun des coordonnateurs d'objectif stratégique. Les responsables de la mise en œuvre, les cadres dirigeants et le Conseil de suivi des programmes de l'Organisation compilent et examinent les mesures, en vue d'ajuster les plans de travail et d'affiner le cadre de résultats du PMT.

29. Les progrès accomplis dans la réalisation des produits seront mesurés fin 2014 et feront l'objet de l'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse, qui sera présenté à la cent dix-septième session du Comité du Programme, en mars 2015. Le processus de suivi des cibles et des indicateurs liés aux produits a été lancé, d'abord pour les bureaux décentralisés, en septembre 2014.

⁶ PC 115/3-FC 154/9, section I et annexes Web 1 et 2.

⁷ CL 149/5, paragraphe 4 b.

⁸ CL 149/LIM/6, Note d'information sur la chaîne de résultats de la FAO et la responsabilité en matière d'exécution.

Annexe 1: Extraits des rapports des comités techniques concernant le point de l'ordre du jour consacré au programme de travail de la FAO relevant du Cadre stratégique révisé

Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
<p>Le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - a fait part de son inquiétude concernant la surexploitation, les sources de pollution marines et terrestres, la diminution de la biodiversité, le développement des espèces allochtones/envahissantes, l'acidification des océans et les épidémies; - a insisté sur la nécessité d'intégrer la biosécurité, l'évaluation de la capacité de charge et la planification spatiale dans la mise en œuvre des stratégies sur l'aquaculture; - a salué l'Initiative en faveur de la croissance bleue et a reconnu qu'il était important d'appliquer une approche écosystémique en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture, en tenant compte également de toutes les dimensions du développement durable (sociales, économiques et environnementales); - s'est félicité des approches intégrées mises en œuvre pour concrétiser les priorités stratégiques de la sécurité alimentaire, du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et du renforcement de la productivité. <p>Le Comité a demandé à la FAO:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>de continuer à développer</i> l'Initiative en faveur de la croissance bleue et <i>de fournir des informations techniques plus précises</i> sur la contribution de ce 	<p>Le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - a dit apprécier le contenu et la clarté de la synthèse du programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts dans le contexte du Cadre stratégique révisé de l'Organisation, des tendances et questions principales cernées et des recommandations des commissions régionales des forêts; - a souligné qu'il fallait envisager les activités de la FAO dans le domaine des forêts dans un contexte plus large, à savoir celui du Cadre stratégique, et réfléchir notamment à ce que celui-ci implique concernant la sécurité alimentaire, les moyens d'existence ruraux, les bioénergies, l'utilisation des terres et d'autres domaines essentiels pour la coopération intersectorielle; - a dit apprécier le travail des commissions régionales des forêts, qui sont un vecteur irremplaçable de la collaboration régionale et mondiale et de la coordination des programmes et des politiques; - a encouragé les commissions régionales des forêts à donner des orientations concernant les domaines prioritaires régionaux en matière forestière qui étayent et étoffent les objectifs stratégiques de la FAO; - s'est prononcé sur les tendances et les problématiques nouvelles visées dans la Section III du document correspondant 	<p>Le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - a dit rejoindre l'analyse faite des tendances et des nouveaux enjeux dans le contexte mondial de développement; - a approuvé les principales priorités qui avaient été proposées en matière d'alimentation et d'agriculture et qu'il convient de prendre en compte à l'heure d'examiner et de mettre en œuvre des plans d'action et des programmes en 2014-2017 en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de la FAO, en tenant compte également des particularités nationales et régionales et en envisageant différentes approches. 	<p>Le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - a dit rejoindre l'analyse faite des tendances et les nouveaux enjeux définis dans le contexte mondial du développement; - a approuvé les principales priorités d'action dans le domaine du commerce et des marchés dont il convient de tenir compte à l'heure d'examiner et de mettre en œuvre des plans d'action et des programmes au cours de la période 2014-2017 en vue de concrétiser les objectifs stratégiques de la FAO, en prenant en considération les spécificités nationales et régionales.

Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
<p>processus aux objectifs stratégiques;</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>d'apporter un appui aux pays</i> concernant les effets du changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture; - <i>de fournir une aide aux pays membres</i>, le cas échéant, afin de faciliter l'élaboration de statistiques et leur communication, y compris de données socioéconomiques et autres concernant les artisans-pêcheurs et les communautés vivant de la pêche. 	<p>et a dit faire sien le programme de travail global relatif aux questions forestières qui est intégré dans chacun des objectifs stratégiques, auxquels il contribue;</p> <ul style="list-style-type: none"> - a souligné qu'il fallait que des ressources financières suffisantes soient allouées aux activités menées dans le domaine des forêts; - a réaffirmé combien certains thèmes et domaines de travail étaient importants, notamment ceux portant sur le suivi et l'évaluation, les services écosystémiques forestiers, le programme REDD+, la foresterie urbaine et communautaire, l'utilisation intégrée des terres et la gestion des paysages, la gouvernance, l'équité hommes-femmes, la dendroénergie, la biodiversité forestière, l'innovation en matière de produits forestiers et l'enseignement; - a fait observer qu'il fallait une collaboration intersectorielle, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et des pêches, ainsi que des approches novatrices, comme le Plan d'action de Rovaniemi pour le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte adopté par la Commission européenne des forêts de la FAO et par le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe; - a demandé à la FAO de continuer à encourager la collaboration intersectorielle dans le contexte du Cadre stratégique et des objectifs de l'Organisation; 		

Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
	<ul style="list-style-type: none">- a insisté sur la nécessité pour l'Organisation dans son ensemble et pour le programme des forêts en particulier de continuer à établir des priorités parmi ses activités à l'appui du nouveau Cadre stratégique;- a souligné combien il était important de veiller à ce que les activités de la FAO en matière forestière soient réalistes du point de vue de leur application;- a invité les pays à faire en sorte que les cadres de programmation par pays intègrent les priorités des gouvernements dans le secteur forestier afin d'améliorer l'impact au niveau national.		

Annexe 2: Résumé des priorités pour chaque objectif stratégique présentées à chacun des comités techniques sous le point de l'ordre du jour consacré au programme de travail de la FAO relevant du Cadre stratégique révisé

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
<p>OS 1: Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener des activités d'appui et de plaidoyer en faveur du rôle des pêches et de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment concernant les avantages pour la santé. ▪ Soutenir la promotion et la mise en œuvre des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté et s'agissant des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. ▪ Soutenir la gouvernance des pêches aux niveaux mondial, national et régional dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les pays à utiliser des méthodes pour faciliter la collecte, l'analyse et la présentation des données sur les contributions des arbres et des forêts à la sécurité alimentaire et la nutrition. ▪ Produire des données probantes dans le cadre des projets soutenus aux niveaux régional et national. ▪ Faire mieux connaître le rôle des forêts dans la sécurité alimentaire et la nutrition à tous les niveaux, en partageant des connaissances et des informations. ▪ Accompagner le passage de l'utilisation informelle et non durable du bois de feu pour la cuisson à une utilisation formelle et durable. ▪ S'efforcer de mieux faire connaître et comprendre les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale aux intervenants des pays concernés afin qu'ils les mettent en œuvre dans le cadre des projets de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la compréhension des effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition grâce, notamment, aux données probantes produites par les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et au renforcement du suivi et de l'évaluation, afin de mieux étayer les processus relatifs aux politiques et les stratégies d'investissement. ▪ Aider les pays à formuler et à mettre en œuvre des politiques visant à recentrer la gestion des ressources naturelles sur la sécurité alimentaire et la nutrition. ▪ Renforcer les capacités au service de l'élaboration de cadres pour l'intégration des politiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments dans les politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. ▪ Évaluer la contribution de la biodiversité à la sécurité alimentaire mondiale et à la nutrition et communiquer et donner des avis à ce sujet. ▪ Poursuivre l'appui continu aux initiatives, programmes et processus interdisciplinaires et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir et renforcer le rôle de la FAO dans l'information, l'analyse et le suivi relatifs aux disponibilités, à la demande et aux prix des denrées alimentaires et à la situation en matière de sécurité alimentaire à tous les niveaux. ▪ Accroître la diffusion des informations en améliorant les pages Web, les outils sur les prix (SMIAR) et les autres modes de diffusion. ▪ Accorder davantage d'attention au renforcement des capacités en matière d'analyse des marchés et d'établissement de rapports grâce à une version adaptée de l'outil du SMIAR sur les prix au niveau des pays.

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'intégration de la gouvernance des forêts dans le dialogue politique sur la gouvernance des régimes fonciers dans les pays. 	<p>multipartites au niveau mondial de façon à élaborer un programme commun en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.</p>	
<p>OS 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir un appui aux gouvernements, aux organes régionaux des pêches et au secteur pour ce qui est des politiques, des aspects techniques et du renforcement des capacités afin de veiller à ce que le cadre institutionnel, scientifique et juridique soit en place en vue de la gestion des pêches et de l'adoption de bonnes pratiques visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), à réduire la surcapacité, à reconstituer les stocks et à limiter au maximum les effets de la pêche sur l'environnement. ▪ Fournir une assistance technique et un appui au renforcement des capacités des gouvernements et des exploitants afin de permettre l'élaboration de stratégies nationales en faveur du développement de l'aquaculture, diffuser et adopter des politiques améliorées en matière de gestion et de gouvernance ainsi que des pratiques optimales qui augmentent la productivité et réduire les risques environnementaux et sanitaires de manière à stimuler les 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre un point final à l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2015. ▪ Appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières. ▪ Contribuer à l'élaboration de directives volontaires sur les systèmes nationaux de suivi des forêts, ainsi qu'à la mise au point de systèmes nationaux de suivi des forêts. ▪ Fournir un appui aux initiatives visant à renforcer la contribution des forêts à une économie «verte». ▪ Encourager la diversification, la production efficace et la commercialisation du bois et des produits forestiers non ligneux, ainsi que les services environnementaux des forêts. ▪ Faciliter l'évaluation de la contribution des biens et services forestiers dans les comptes nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les États Membres à recenser et à promouvoir des pratiques agricoles novatrices moyennant le renforcement des capacités des agriculteurs, ainsi que des institutions de recherche et de vulgarisation, afin d'améliorer la résilience face au changement climatique et la gestion des sécheresses. ▪ Aider toutes les parties prenantes à surmonter les obstacles techniques, institutionnels et financiers qui freinent les changements transformationnels ayant trait aux enjeux de la sécurité alimentaire et de la nutrition. ▪ Aider les États Membres dans leur planification stratégique et leurs politiques visant à améliorer la gestion, la performance et la productivité de l'eau dans les principaux systèmes agricoles et dans la filière alimentaire, afin d'assurer la durabilité en mettant l'accent sur l'eau souterraine, la pollution et la salinité des sols. ▪ Aider les États Membres en matière de gouvernance et de prise 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la base de connaissances sur les conséquences du changement climatique du point de vue de l'évolution des schémas commerciaux et aider les gouvernements et les parties intéressées pertinentes à utiliser les connaissances produites pour élaborer des politiques d'adaptation au changement climatique qui intègrent le commerce et la croissance solidaire, y compris des mécanismes qui facilitent la transition vers des chaînes de valeur durables utilisant les instruments du marché comme la certification carbone et les normes de durabilité. ▪ Se pencher sur la conclusion de partenariats multipartites plus ouverts au service d'un commerce durable des produits.

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
	<p>investissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appuyer sur son expertise pour réaliser et diffuser des études nationales et régionales sur l'érosion des littoraux, la prévention des dommages provoqués par les tempêtes et les vagues, les systèmes poisson-culture (riz, par exemple) et la culture d'algues dans les communautés côtières. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les pays à mieux comprendre les nouvelles sources de financement des forêts, et contribuer à en améliorer l'accès. ▪ Aider les pays à se préparer à la mise en œuvre des programmes de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD) aux fins de la gestion forestière polyvalente. ▪ Fournir des conseils, des directives et un appui technique sur: la restauration et la réhabilitation des forêts; l'aménagement intégré des paysages montagneux; la gestion des bassins versants et l'adaptation aux effets du changement climatique; les systèmes agroforestiers et les forêts des zones arides. ▪ Contribuer aux principaux processus de gouvernance des forêts en fournissant des analyses et des outils pour définir les moyens efficaces de répondre aux questions posées par la gouvernance. ▪ Contribuer aux mécanismes et instruments internationaux de gouvernance pour la gestion durable des forêts, tels que le 	<p>de décisions fondées sur des éléments concrets au service de la production agricole durable et leur permettre d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des mécanismes internationaux de gouvernance.</p>	

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
		<p>Forum des Nations Unies sur les forêts, le Partenariat de collaboration sur les forêts, l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune.</p>		
<p>OS 3: Réduire la pauvreté rurale</p>	<p>Soutenir les politiques et pratiques visant à favoriser:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des moyens d'existence décents au moyen d'emplois décents dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, en particulier dans les petites exploitations; ▪ des programmes de protection sociale favorables à la restauration des pêches, à la réduction de la surcapacité, à la transition vers des pêches plus durables assorties de meilleures conditions sociales et à la promotion d'une aquaculture socialement responsable, en particulier dans les petites exploitations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir/faciliter l'accès aux connaissances et aux informations qui permettront de mieux comprendre le rôle des forêts dans le développement rural durable et la réduction de la pauvreté, en accordant une attention particulière à la création d'emplois décents. ▪ Aider les pays à mettre en œuvre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et surtout les lignes directrices connexes sur les régimes fonciers forestiers, notamment en renforçant les capacités. ▪ Apporter son appui, notamment aux petites entreprises et organisations de petits producteurs agricoles et forestiers, en utilisant le Mécanisme Forêts et Paysans. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les États Membres à renforcer la gouvernance et l'équité des organisations rurales. Aider les pays à faciliter l'accès des petits producteurs aux marchés, à la technologie, à la finance, aux terres et aux autres ressources de production. ▪ Aider les États Membres à mettre au point des cadres intégrés à appliquer aux normes internationales régissant le travail dans le secteur agricole. ▪ Aider les États Membres à améliorer la conception des stratégies et politiques de diversification de l'économie rurale qui encouragent la création d'emplois décents et prévoient des sessions de formation professionnelle à l'intention des travailleurs et producteurs ruraux, en particulier les femmes et les jeunes. ▪ Aider les pays à élargir les programmes de protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les pays à mettre en place un appui stratégique afin de faciliter une participation accrue aux marchés et à faire en sorte que ceux-ci offrent des débouchés rémunérateurs aux petits producteurs. ▪ Aider les États Membres à intégrer de façon systématique les débouchés et les préoccupations liés au commerce et aux marchés dans les stratégies et programmes en faveur de la réduction de la pauvreté et des emplois ruraux décents.

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
			de façon à ce que les populations rurales puissent mieux gérer les risques et à créer des synergies entre les mesures de protection sociale, la sécurité alimentaire et la nutrition, la croissance de la productivité agricole, le développement et la diversification de l'économie locale, la gestion durable des ressources, l'autonomisation des femmes en milieu rural, et la réduction de la pauvreté en zone rurale.	
OS 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les Membres et les organisations du secteur à élaborer des politiques en faveur de la valeur ajoutée et de la promotion du commerce qui intègrent la performance économique, la sécurité alimentaire, la durabilité, le travail décent et la protection sociale. ▪ Encourager les partenariats public/privé qui soutiennent l'investissement dans les infrastructures, les technologies et les pratiques en vue d'accroître la valeur ajoutée et la qualité du secteur de la pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer les efforts déployés par les pays pour améliorer l'application des réglementations forestières, la gouvernance et le commerce, en renforçant les capacités, en facilitant l'échange de connaissances et d'informations, et en encourageant la collaboration entre les secteurs public et privé sur les questions liées à l'utilisation des terres et aux régimes fonciers. ▪ Fournir des informations fiables sur les produits forestiers et leur commerce. ▪ Réaliser des études prospectives concernant le secteur forestier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la formulation et l'adoption d'accords relatifs au commerce qui contribuent à la concrétisation des objectifs gouvernementaux en matière de développement rural et de sécurité alimentaire. ▪ Appuyer les politiques, stratégies et cadres réglementaires au service de la santé des animaux et des végétaux, et de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, et aider les gouvernements et les acteurs de la chaîne de valeur à renforcer leurs capacités de se conformer aux obligations en matière de sécurité sanitaire des aliments et de santé des animaux et des végétaux. ▪ Appuyer des systèmes alimentaires et agricoles ouverts qui permettent 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les activités afin que la FAO soit un centre d'excellence et un point de référence mondial en matière de suivi et de perspectives concernant les produits agricoles, en particulier du point de vue de la sécurité alimentaire mondiale. ▪ Renforcer la collaboration entre les gouvernements et les organismes sur la coordination des analyses et des politiques, tout en améliorant les services d'information grâce à l'AMIS et à des plateformes similaires. ▪ Aider les pays à participer efficacement à la mise au point d'accords et de

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
			<p>aux producteurs et aux entreprises agricoles à vocation commerciale, de taille petite ou moyenne, de participer aux marchés de façon durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les gouvernements nationaux et locaux à satisfaire les besoins alimentaires des citoyens, en insistant sur la mise en place, en zone urbaine, de systèmes alimentaires durables, ainsi que sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les économies urbaines. ▪ Actualiser la méthodologie, élaborer des directives et construire une base de données au service de l'industrie alimentaire, concevoir des méthodes permettant de mesurer les pertes post-récolte, et maintenir à jour et améliorer les statistiques sur les investissements. 	<p>mécanismes relatifs au commerce aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, compte tenu de l'importance croissante de ces accords dans la gouvernance du commerce et l'évolution des marchés régionaux et mondiaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'utilisation des projections relatives aux marchés mondiaux en vue d'étayer la formulation d'accords commerciaux. ▪ Aider les pays et leurs communautés économiques régionales à améliorer la cohérence quant à l'élaboration de stratégies nationales intéressant l'agriculture et d'accords commerciaux régionaux.
<p>OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</p>	<p>Améliorer la santé et la performance des écosystèmes aquatiques et des communautés qui en dépendent, concernant notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la santé animale et la biosécurité; ▪ la préparation des communautés côtières et non côtières aux catastrophes naturelles; ▪ l'amélioration de la sécurité en mer et l'adoption de pratiques et de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à des évaluations multisectorielles des situations post-catastrophe pour définir les impacts sur les arbres et les forêts. ▪ Élaborer et mettre en œuvre des propositions relatives aux forêts et aux arbres qui contribuent à satisfaire les besoins découlant de la situation post-catastrophe, et établir un lien avec les besoins futurs en matière de prévention et de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer les gouvernements et les communautés dans la diversification et, si elle est durablement envisageable, l'intensification des moyens de subsistance en vue de renforcer les capacités productives des personnes vulnérables – hommes et femmes – qui leur permettent de faire face et de s'adapter. ▪ Aider les pays à prévenir les apparitions de ravageurs et de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par l'intermédiaire du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), répondre aux nouvelles demandes de renforcement des capacités en matière de suivi des cultures et des pâturages au moyen de produits de télédétection, en particulier l'utilisation du

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
	<p>technologies halieutiques plus responsables;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la diversification et le renforcement des moyens d'existence, par exemple en améliorant la gestion de l'après-capture, en apportant une valeur ajoutée et en offrant d'autres possibilités pour la subsistance, en mettant l'accent sur le rôle des femmes; ▪ l'amélioration des politiques pour gérer les effets des catastrophes et du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire et diffuser des documents d'orientation pour élaborer des mesures liées aux arbres et aux forêts dans les situations post-catastrophe. ▪ Aider les pays à mettre en œuvre une gestion intégrée et participative des incendies, une protection de la santé des forêts et une gestion des bassins versants. ▪ Fournir des données mondiales sur l'existence de situations d'urgence liées aux forêts. ▪ Coordonner la coopération et les échanges mondiaux sur la gestion intégrée des incendies, la gestion des bassins versants et la protection et la gestion de la santé des forêts. ▪ Élaborer des méthodes et des documents d'orientation pour aider les sociétés à prévenir et contrôler les situations de catastrophes naturelles et à se préparer à atténuer leurs effets en comprenant mieux le rôle des forêts et des arbres dans la gestion des risques de catastrophe. 	<p>maladies transfrontières des animaux et des végétaux ainsi que les menaces pesant sur la sécurité sanitaire des aliments, et à se préparer et à réagir à ces situations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer des orientations sur la conception et la mise en œuvre de programmes sectoriels et infrastructurels de prévention et de réhabilitation. ▪ Forte de son expérience en matière de réhabilitation des infrastructures et de conception de systèmes de production et de commercialisation après des conflits et des crises comme dans des situations de transition, la FAO continuera de formuler des orientations et d'œuvrer à leur mise en œuvre en concertation avec les gouvernements et les partenaires. 	<p>Système d'indice de stress agricole (ASIS) aux niveaux national et infranational.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et les rendre plus ponctuels et plus utiles, et renforcer l'analyse de la vulnérabilité en évaluant les effets des événements météorologiques, des chocs économiques et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine sur la production et la sécurité alimentaire des ménages.